



RAPPORT ANNUEL

*sur le Prix et la Qualité
du Service Public
de l'Assainissement Collectif*

 2025



Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne
Service Environnement - assainissement@ccaillantais.fr
9 rue des Perrières - Aillant-sur-Tholon
89110 MONTHOLON - 03 86 63 38 57

Les chiffres clés de la compétence assainissement collectif en 2025

Reprise de la compétence assainissement au
1^{er} janvier 2025

9 Stations de Traitement des Eaux Usées :

5 boues activées

4 filtres plantés de roseaux

1 Délégation de Service
Public (DSP) sur les
communes déléguées
d'Aillant-sur-Tholon et de
Villiers-sur-Tholon

116 km de réseau

35 Postes de Relevage

4224 abonnés (dont
1129 DSP)

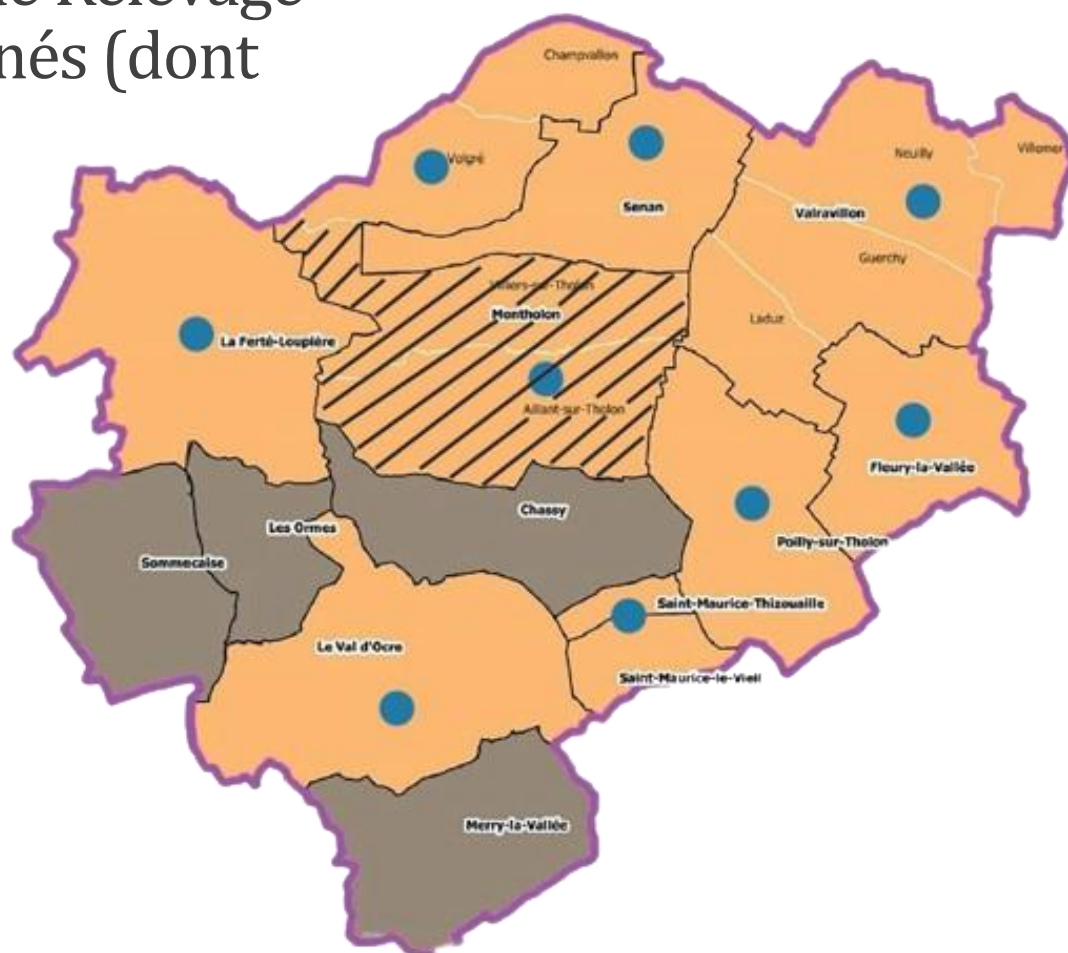


Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
	Présentation du territoire desservi.....	3
	Mode de gestion du service	3
	Estimation de la population desservie (D201.0)	4
	Nombre d'abonnés.....	4
	Volumes facturés	4
	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	4
	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	5
	Ouvrages d'épuration des eaux usées	5
	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	13
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service.....	14
	Modalités de tarification.....	14
	Facture d'assainissement type (D204.0).....	15
	Recettes.....	16
3.	Indicateurs de performance	17
	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	17
	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	17
	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	19
	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	21
	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	21
	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	22
	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2).....	22
	Taux de réclamations (P258.1)	23
4.	Financement des investissements	24
	Montants financiers.....	24
	Etat de la dette du service.....	24
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	25
	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	25

1. Caractérisation technique du service

Depuis le 1^{er} janvier 2025, la communauté de communes exerce la compétence assainissement en lieu et place des communes.

L'assainissement a pour objet la collecte, l'évacuation et le traitement des eaux usées.

Deux systèmes existent : l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

Le volet de l'assainissement non collectif est toujours géré par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Fédération des eaux de Puisaye Forterre sur l'ensemble des communes de la CCAB.

Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne
- Nom de l'entité de gestion :
 - ☐ Assainissement collectif : Régie pour les communes de : Fleury-la-Vallée, La Ferté-Loupière, Le Val d'Ocre, Montholon (Champvallon, Volgré), Poilly-sur-Tholon, Saint-Maurice-Thizouaille, Senan, Valravillon
 - ☐ Délégation de service public avec la société SUEZ pour la commune de Montholon sur les communes déléguées d'Aillant-sur-Tholon et de Villiers-sur-Tholon.

- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes

- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	☒	☐
Transport	☒	☐
Dépollution	☒	☐

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Fleury-la-Vallée, La Ferté-Loupière, Le Val d'Ocre, Montholon, Poilly-sur-Tholon, Saint-Maurice-Thizouaille, Senan, Valravillon
- Existence d'une CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux)
☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : dernière version 18/12/2025 ☐ Non

Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière pour les communes de : Fleury-la-Vallée, La Ferté-Loupière, Le Val d'Ocre, Montholon (Champvallon, Volgré), Poilly-sur-Tholon, Saint-Maurice-Thizouaille, Senan, Valravillon

Le service est exploité en Délégation de Service Public (DSP) pour la commune de Montholon sur les communes

déléguées d'Aillant-sur-Tholon et de Villiers-sur-Tholon.

Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service d'assainissement collectif dessert 8 315 habitants au 31/12/2025 (dont 2069 habitants via la délégation de service public).

Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 4 224 abonnés au 31/12/2025.

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2025
Fleury-la-Vallée	532
La Ferté-Loupière	125
Le Val d'Ocre	230
Montholon (Champvallon et Volgré)	489
Montholon (Aillant-sur-Tholon et Villiers-sur-Tholon)	1129
Poilly-sur-Tholon	291
Saint-Maurice-Thizouaille	135
Saint-Maurice-Le-Vieil	127
Senan	278
Valravillon	888
Total	4 224

Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2025 en m ³
Total des volumes facturés aux abonnés	263 032

Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2025.

Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0,787 km de réseau unitaire hors branchements,
- 115,764 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 116,551 km

Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service en régie gère 8 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : STEU de POILLY-SUR-THOLON

Code Sandre de la station : 038930401000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres Plantés							
Date de mise en service				31/12/2002							
Commune d'implantation				Poilly-sur-Tholon (89304)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				700							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				140							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Sol					
		Nom du milieu récepteur				Zone dissipation végétalisée puis le Ravillon					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				☐ et ☒ ou				60	
DCO		200				☐ et ☒ ou				60	
MES						☐ et ☐ ou				50	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH		6<pH<8,5				☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
12/02/2025	OUI	<3	97	<30	84	2,4	99	30,7	34	4,15	15

STEU N°2 : STEU de FLEURY-LA-VALLÉE
Code Sandre de la station : 038916701000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				31/12/1984							
Commune d'implantation				Fleury-la-Vallée (89167)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				1500							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m³/j				225							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Le taraut puis le Ravillon							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				☐ et ☒ ou				60	
DCO		200				☐ et ☒ ou				60	
MES						☐ et ☐ ou				50	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH		6<pH<8,5				☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
15/01/2025	OUI	13	95	42	90	9,3	96	12,1	72	5,1	négatif
28/07/2015	OUI	<3	99	28	95	3,5	99	4,24	93	3,08	61

STEU N°3 : STEU de LE VAL D'OCRE
Code Sandre de la station : 038933401000

Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres Plantés		
Date de mise en service		31/12/2004		
Commune d'implantation		Le Val d'Ocre (89334)		
Lieu-dit				
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		450		
Nombre d'abonnés raccordés				
Nombre d'habitants raccordés				
Débit de référence journalier admissible en m³/j		67.5		
Prescriptions de rejet				
Soumise à		☐ Autorisation en date du ☒ Déclaration en date du 19/11/2003		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Entité Hydrographique		
	Nom du milieu récepteur	Fossé d'infiltration (en peigne) et ru de la fonta		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	25	☐ et	☐ ou	
DCO	125	☐ et	☐ ou	
MES	35	☐ et	☐ ou	
NGL		☐ et	☐ ou	
NTK	15	☐ et	☐ ou	
pH	6<pH<8,5	☐ et	☐ ou	
NH ₄ ⁺		☐ et	☐ ou	
Pt	13	☐ et	☐ ou	
Charges rejetées par l'ouvrage				
NON CONCERNÉ 2025				

STEU N°4 : STEU de SAINT-MAURICE-THIZOUAILLE

Code Sandre de la station : 038936102000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres Plantés							
Date de mise en service				Octobre 2020							
Commune d'implantation				Saint-Maurice-Thizouaille (89361)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				510							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m³/j				76,5							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				entité hydrographique					
		Nom du milieu récepteur				le Tholon					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		34				☐ et ☒ ou				90	
DCO		132				☐ et ☒ ou				85	
MES		40				☐ et ☒ ou				90	
NGL		82				☐ et ☒ ou				10	
NTK		17				☐ et ☒ ou				80	
pH		6<pH<8,5				☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺		17				☐ et ☒ ou				73	
Pt		12				☐ et ☒ ou				20	
Charges rejetées par l'ouvrage											
		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
30/07/2025	OUI	5	99	56	94	6,9	99	54,7	51	8,89	23

STEU N°5 : STEU de la Ferté-Loupière
Code Sandre de la station : 038916301000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				31/12/1982							
Commune d'implantation				La Ferté-Loupière (89163)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				600							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m³/j				90							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Rejet diffus					
		Nom du milieu récepteur				Le Vrin					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				☐ et ☒ ou				60	
DCO		200				☐ et ☒ ou				60	
MES						☐ et ☐ ou				50	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH		6<pH<8,5				☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
12/05/2025	OUI	<3	97	<30	93	7,6	97	2,7	94	2,57	51

STEU N°6 : STEU de SENAN
Code Sandre de la station : 038938401000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				31/12/2007							
Commune d'implantation				Senan (89384)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				1400							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				210							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Le Tholon							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		20				☒ et ☐ ou				90	
DCO		80				☒ et ☐ ou				80	
MES		20				☒ et ☐ ou				90	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK		10				☒ et ☐ ou				90	
pH		6<pH<8,5				☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt		2				☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
16/04/2025	NON	5	89	31	96	6,4	99	4,25	96	2,02	86
20/10/2025	NON	150	53	353	52	139	53	53,4	52	5,38	47

STEU N°7 : STEU de VOLGRE
Code Sandre de la station : 038948401000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres Plantés							
Date de mise en service				31/12/2006							
Commune d'implantation				Montholon (89003)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				500							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m³/j				75							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Fossé puis le Tholon							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		☐ et ☐ ou							
DCO		125		☐ et ☐ ou							
MES				☐ et ☐ ou							
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK		40		☐ et ☐ ou							
pH		6<pH<8,5		☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
11/06/2025	OUI	<3	99	35	94	3,4	99	32,6	69	11	15

STEU N°8 : STEU de VALRAVILLON
Code Sandre de la station : 038919601000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				_____							
Commune d'implantation				Valravillon (89196)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				1700							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m³/j				211							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du _____ ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur Le Ravillon									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou						Rendement (%)			
DBO ₅	20	☐ et ☒ ou						93			
DCO	75	☐ et ☒ ou						90			
MES	39	☐ et ☒ ou						91			
NGL	24	☐ et ☒ ou						76			
NTK	9	☐ et ☒ ou						90			
pH	6<pH<8,5	☐ et ☐ ou									
NH ₄ ⁺	3	☐ et ☒ ou						94			
Pt	1.5	☐ et ☒ ou						86			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
31/03/2025	NON	<3	99	<30	95	7	98	35,2	48	0,31	96
02/07/2025	NON	25	78.9	85	79,1	139	53	53,4	52	5,38	47

STEU N°9 : STEU d'Aillant-sur-Tholon
Code Sandre de la station : 038900301000

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
Date de mise en service	31/12/1995		
Commune d'implantation	Montholon (89003)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	3000		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	450		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	☐ Autorisation en date du ☐ Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Tholon	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	25	☐ et ☒ ou	80
DCO	125	☐ et ☒ ou	75
MES	35	☐ et ☒ ou	90
NGL		☐ et ☐ ou	
NTK		☐ et ☐ ou	
pH		☐ et ☐ ou	
NH ₄ ⁺		☐ et ☐ ou	
Pt		☐ et ☐ ou	

Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2025 en tMS
STEU de POILLY-SUR-THOLON (Code Sandre : 038930401000)	26,68
STEU de FLEURY-LA-VALLÉE (Code Sandre : 038916701000)	16,75
STEU de LE VAL D'OCRE (Code Sandre : 038933401000)	0
STEU de SAINT-MAURICE-THIZOUAILLE (Code Sandre : 038936102000)	0
Station d'épuration de la Ferté Loupière (Code Sandre : 038916301000)	3,03
STEU de SENAN (Code Sandre : 038938401000)	0
STEU de VOLGRE (Code Sandre : 038948401000)	15,62
STEU de VALRAVILLON (Code Sandre : 038919601000)	0
STEU d'AILLANT-SUR-THOLON (Code Sandre : 038900301000)	28,68
Total des boues évacuées	90,76

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2025 et 01/01/2026 sont les suivants :

	Au 01/01/2025	Au 01/01/2026
Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)	1500	1500

Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2025					
	ABO HT	Conso HT	Redevance agence de l'eau	Tarif 120m3 €HT/m3	Tarif 120m3 €TTC/m3
Fleury La Vallée	60	1,6	0,0267	2,13	2,34 €
Valravillon	75	1,8	0,0267	2,45	2,70 €
La Ferté-Loupière	150	1,77	0,0267	3,05	3,35 €
Montholon (Volgré)	75	1,42	0,0267	2,07	2,28 €
Montholon (Champvallon)	69,29	2,04	0,0267	2,64	2,91 €
Poilly-sur-Tholon	55	1,95	0,0267	2,44	2,68 €
Le Val d'Ocre	135	1	0,0267	2,15	2,37 €
Saint-Maurice-Le-Vieil	80	1,79	0,0267	2,48	2,73 €
Saint-Maurice-Thizouaille	70	2,14	0,0267	2,75	3,03 €
Senan	0	2,64	0,0267	2,67	2,93 €

Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2025						
	ABO FIXE Part délégataire HT	Conso Part délégataire HT	Conso Part collectivité HT	Redevance agence de l'eau	Tarif 120m3 €HT/m3	Tarif 120m3 €TTC/m3
Montholon (Aillant-sur-Tholon et Villiers-sur-Tholon)	49,75	1,111	0,3	0,0267	1,85	2,04 €

Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2026					
	ABO HT	Conso HT	Redevance agence de l'eau	Tarif 120m3 €HT/m3	Tarif 120m3 €TTC/m3
Fleury La Vallée	60	1,6	0,212	2,31	2,54 €
Valravillon	75	1,8	0,212	2,64	2,90 €
La Ferté-Loupière	150	1,77	0,212	3,23	3,56 €
Montholon (Volgré)	75	1,42	0,212	2,26	2,48 €
Montholon (Champvallon)	69,29	2,04	0,212	2,83	3,11 €
Poilly-sur-Tholon	55	1,95	0,212	2,62	2,88 €
Le Val d'Ocre	135	1	0,212	2,34	2,57 €
Saint-Maurice-Le-Vieil	80	1,79	0,212	2,67	2,94 €
Saint-Maurice-Thizouaille	70	2,14	0,212	2,94	3,23 €
Senan	60	1,81	0,212	2,52	2,77 €

Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2026						
	ABO FIXE Part délégataire HT	Conso Part délégataire HT	Conso Part collectivité HT	Redevance agence de l'eau	Tarif 120m3 €HT/m3	Tarif 120m3 €TTC/m3
Montholon (Aillant-sur-Tholon et Villiers-sur-Tholon)	48,88	1,092	0,3	0,0267	1,83	2,01 €

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 14/11/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif pour l'année 2025
- Délibération du 18/12/2025 effective à compter du 01/01/2026 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif pour l'année 2026
- Délibération du 14/11/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif.

Facture d'assainissement type (D204.0)

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☒ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

À compter du 1^{er} janvier 2026 : mise en place d'une part abonnement pour les usagers de la commune de Senan.

Recettes

Recettes de la collectivité (article 70):

Type de recette	Exercice 2025 en €
Redevance eaux usées usage domestique	560 419,72
<i>dont abonnements</i>	219 345,15
Total recettes de facturation	560 419, 72
Recettes de raccordement	4 500
Prime de l'Agence de l'Eau	7 223
Recettes liées aux travaux	
Contribution exceptionnelle du budget général	
Autres recettes (remboursement AESN 2024 par les communes)	52 860,63
Total autres recettes (Transfert des excédents)	
Total des recettes	625 003,35

Recettes globales produits des services : Total des recettes au 31/12/2025 : 625 003,25 €.

3. Indicateurs de performance

Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Au vu de la reprise récente de la compétence assainissement, la CCAB n'a pas connaissance des éléments nécessaires au calcul de ce taux de desserte.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point
TOTAL (indicateur P202.2B)	120

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

	VP 250	VP 251	VP 252	VP 253	VP 254	VP 255	VP 256	VP 257	VP 258	VP 259	VP 260	VP 261	VP 262	TOTAL
Fleury La Vallée	10	5	0	0	0	0	0	10	10	0	10	0	0	15
Valravillon	10	5	0	0	0	0	0	10	10	0	10	0	0	15
La Ferté-Loupière	10	5	0	0	0	0	0	10	10	0	10	0	0	15
Montholon (Volgré)	10	5	14			15	0	10	10	10	10	0	0	84
Montholon (Champvallon)	10	5	13			10	0	10	10	10	10	0	0	78
Montholon (Aillant-sur-Tholon et Villiers-sur-Tholon)	10	5	12			15	0	10	10	0	10	10	10	92
Poilly-sur-Tholon	10	5	0	0	0	0	0	10	10	0	10	0	0	15
Le Val d'Ocre	10	5	0	0	0	0	0	10	10	0	10	0	0	15
Saint-Maurice-Le-Vieil	10	5	0	0	0	0	0	10	10	0	10	0	0	15
Saint-Maurice-Thizouaille	10	5	0	0	0	0	0	10	10	0	10	0	0	15
Senan	10	5	0	0	0	0	0	10	10	0	10	0	0	15

Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la

**réglementation
(P206.3)**

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

STEU de POILLY-SUR-THOLON :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☒ Conforme	26,68
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		26,68

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de FLEURY-LA-VALLÉE :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☒ Conforme	16,75
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		16,75

Station d'épuration de la FERTÉ-LOUPIÈRE :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☒ Conforme	3,03
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		3,03

STEU de VOLGRÉ :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☒ Conforme	15,62
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		15,62

STEU d'AILLANT-SUR-THOLON :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☒ Conforme	28,68
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		28,68

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2025, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100%.

Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2025, 0 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2025, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants.

Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est

nécessité par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2025 : 4

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2025, le nombre de points noirs est de 3,43 par 100 km de réseau.

Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Commentaire : La CCAB a repris la compétence depuis le 1er janvier 2025

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2025, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0%.

Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2025
Encours de la dette en €	2 364 392,32
Epargne brute annuelle en €	786 938,8
Durée d'extinction de la dette en années	3

Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues

☒ Oui ☐ Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur de la DSP : 10

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 13

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2025, le taux de réclamations est de 5,44 pour 1000 abonnés.

4. Financement des investissements

Montants financiers

	Exercice 2025
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	153 801,55
Montants des subventions en €	0
Montants des contributions du budget général en €	0

Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2025 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2025
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		2 364 392,32
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	260 707,11
	en intérêts	55 249,56

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2025, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2025.